

## EDITORIAL

Depuis notre dernier bulletin, les actes terroristes de Mohamed Merah ont eu lieu. Ce n'était ni un fou, ni un déséquilibré mais un fanatique froid et déterminé comme le prouve sa recherche de la médiatisation de ses actes par la chaîne Al Jazeera. Seuls les liens forts entre le Qatar et la France ont sans doute empêché ce terroriste à obtenir la publicité planétaire recherchée.

Ses actes ont montré à la fois la vulnérabilité de nos militaires non armés sur le territoire national et l'efficacité des forces de sécurité pour trouver et éliminer le terroriste même si certains auraient préféré qu'il soit jugé. La « neutralisation » du terroriste montre aussi que, face à un soldat du jihad, les forces de police ne seraient sans doute pas les plus qualifiées pour y faire face.

Regrettons que les condamnations de ces actes aient surtout fait référence aux enfants juifs assassinés plutôt qu'aux soldats français exécutés. Gageons que si ce dernier acte odieux n'avait pas été commis (presque par défaut faut-il le rappeler), l'assassinat des militaires français serait vite tombé dans l'indifférence. Il m'a même été rapporté que, dans la classe d'un lycée militaire, une minute de silence avait été faite en mémoire des enfants assassinés... sans y associer le respect dû à nos soldats.

Je constate cette condamnation sélective dans les manifestations qui visaient à condamner le racisme et non l'assassinat des serviteurs de l'Etat, dont l'objectif, notamment à Paris, avait plus vocation à dénoncer une politique présidentielle qui aurait conduit à la haine et à la division.

Apprécions enfin qu'une partie des candidats à l'élection présidentielle ait su faire preuve d'unité, y compris Eva Joly, mais non Jean-Luc Mélenchon, lors de la cérémonie militaire d'hommage à nos soldats.

Le président

## Sommaire

<b>La campagne présidentielle Acte 4</b> .....	1
<b>Les coups de gueule !</b> .....	3
<i>La grande braderie du patrimoine foncier militaire</i> .....	3
<i>Assassinats de parachutistes</i> .....	4
<b>Les coups de cœur !</b> .....	4
<i>Un officier d'active en politique !</i> .....	4
<i>L'Ecole militaire interarmes</i> .....	4
<b>Brèves</b> .....	4
<b>Question parlementaire sur la reconversion des militaires</b> .....	5
<i>Question écrite n°1463 publiée au JO le 21/02/2012</i> .....	5
<i>Réponse du ministère parue au JO le 20/03/2012</i> .....	5

## La campagne présidentielle Acte 4

### Discours du candidat SARKOZY

#### « La France au centre du Monde, mais sans ses militaires »

« Plus personne ne parle d'écologie dans cette campagne ! » s'offusque Nathalie Kosciusko-Morizet, porte parole de Nicolas Sarkozy, auprès du journaliste avec qui elle s'entretient le 29 mars 2012 sur TV5 Monde. Il est une évidence que l'écologie est en perte de vitesse dans cette campagne présidentielle. Les Français ont d'autres soucis que celui de la préservation de leur environnement. Mais cela a au moins suscité ce commentaire entre la porte parole du parti de droite et le journaliste, alors que le sujet de la Défense est passé sous silence à l'UMP.

Il faut chercher dans le discours de Villepinte du 11 mars 2012 et sur le site internet « la France forte » - *Seul le prononcé fait foi* - pour trouver des brides de pistes pouvant penser que la Défense Nationale - française - pourrait éventuellement intéresser nos politiques de l'UMP. Est-ce à cause de nos engagements armés sur lesquels les questions ne seraient pas les bienvenues ?

**Le site internet** défend le bilan – dont celui militaire - de Nicolas Sarkozy en sa qualité de chef des armées, mais ne propose aucune mesure en cas de victoire aux présidentielles. C'est donc sur le passé qu'il faut se forger une idée de l'avenir en considérant que sa politique de défense sera identique à celle de son premier quinquennat. « *En 2011, 13 000 hommes étaient engagés en OPEX. L'armée a été soutenue par la reconnaissance de la Nation toute entière* ».

C'est vrai que la majorité des politiques étaient tous en 2011, en référence à la Libye, des « va-t-en guerre » ou pour les plus réservés, si discrets que la France a donné l'illusion d'un consensus sur notre détermination à imposer notre conception de liberté et d'humanisme. Pour ce qui est de la reconnaissance de la Nation, seuls les naïfs peuvent le croire. Les principaux signes de reconnaissance sont issus d'initiatives du gouvernement, de notes de services, de la bonne volonté et du réel humanisme des militaires et d'associations d'anciens combattants. La reconnaissance de la nation toute entière ? Des élus de la mairie de Paris ont même proposé d'annuler le défilé du 14 juillet !

« La France forte » vante que « depuis 2007, le budget de la Défense a augmenté de 7,5% ». L'effort a porté, par exemple, sur le développement du renseignement avec des crédits qui ont augmenté de 23% en deux ans. Cela veut-il dire, vu l'affaire des tueries dans le sud-ouest de la France, que cet effort n'a pas été suffisant ou que la somme allouée a mal été utilisée ? Ou encore que notre mode de fonctionnement pour nous protéger n'est plus adapté à la menace ?

Quatre chapitres sont ensuite accessibles à l'internaute : « *des armées modernes* », une fois de plus le sujet de la « *reconnaissance de la nation* », la « *défense nationale qui reprend sa place à l'international* » et « *des armées engagées* ». Un bilan pour une campagne présidentielle où la question militaire prend toute son importance, expliquée succinctement en quelques lignes comme par obligation.

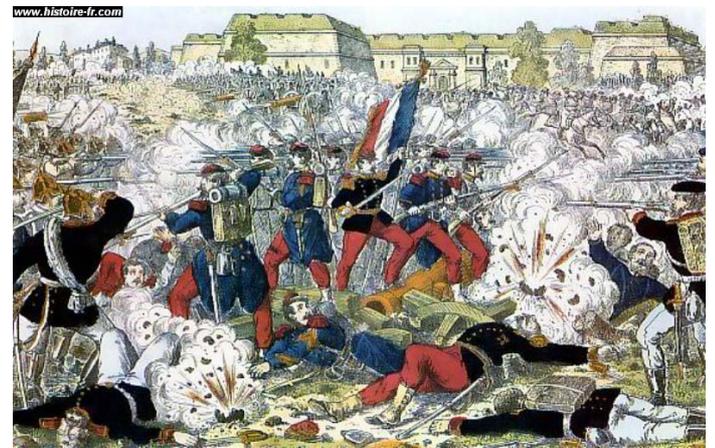
« *En dépit de la crise, l'Etat a maintenu un haut niveau d'investissement* ». Il faudrait lire « *en dépit de la crise, nous avons ouvert des fronts partout où nous pouvions, sans tenir compte de ce que cela allait nous coûter et sans savoir ce que cela pourrait nous rapporter* ».

La reconnaissance pour la Nation... par des initiatives qui ne coûtent rien et qui n'ont valeur que de symboles. Ce qui est quand même « *mieux que rien* » ! La commémoration du 11 novembre « *pour se souvenir de tous ceux qui ont perdu la vie au combat* », c'est bien, quoique discutable, mais cela ne bouleversera pas le fonctionnement des armées, ni aidera nos soldats à combattre. La revalorisation des grilles indiciaires à tous les niveaux de la hiérarchie militaire ? Cela évitera de se pencher momentanément sur le respect de l'application du code du travail, et des indemnités de fin de contrat suite aux nombreux Contrats à Durée Indéterminée (CCD que le secteur civil connaît bien) que subissent des milliers de jeunes militaires. Associée à une large distribution de récompenses dès le premier coup de feu signalé, cela permet surtout au politique de continuer à museler la Grande Muette.

La Défense Nationale qui aurait repris sa place à l'international ? Il faut donc faire des guerres pour être présent sur l'échiquier international ! Le refus de nous engager en Irak nous aurait fait perdre notre place, mais quelle place ? En réintégrant l'OTAN, nous aurions pesé d'avantage sur la doctrine de l'Alliance Atlantique, mais en Lybie la France n'a pas suivi l'OTAN. De quoi perdre le fil du raisonnement qui défend le bien fondé de notre politique de défense.

Nos armées ont bien été engagées partout pour que la paix et la liberté triomphent. En admettant que nous étions ainsi motivés, ce qui peut être le cas de nos militaires (mais nous pourrions douter de nos politiques), les résultats ne sont pas à la hauteur de nos objectifs initiaux. En Afghanistan, nous nous battons depuis 2001 et notre stratégie se limite maintenant à se désengager de ce pays en évitant de perdre trop de soldats. Nous en serions presque à utiliser notre matière grise pour éviter un nouveau Camerone (Mexique 1863) ou Bazeilles (1870). Les références sont peut-être excessives mais ...

Au bout de ce combat de longue haleine, les talibans auront plus de pouvoir que ceux qui les auront combattus.



La bataille de Sedan : Napoléon III, au centre, en chef de guerre

En Libye, l'armée française pourrait-elle être fière d'avoir libéré un pays qui risque de sombrer dans l'anarchie ? Nous « sauvons » des milliers de civils d'un « bain de sang » alors que nos services de renseignement et nos forces n'ont pas pu éviter l'assassinat d'un ancien militaire français à Benghazi, allongé à terre et abattu d'une balle dans le dos par ceux que nous aidions.

Notre opération en Côte d'Ivoire est en revanche un succès mais pourquoi avoir attendu si longtemps pour agir ? Dans ce pays frère, nous avons réellement servi nos intérêts, notre « retour sur investissement » pourrait être chiffré. Mais si nous le faisons pour cet engagement, il faudrait aussi le calculer pour les autres. Autant ne pas le faire finalement.

Nos engagements sont tous prétextés sur des motifs de paix mais le constat est qu'ils sont à diviser en deux catégories : ceux de la défense réelle de nos intérêts économiques et ceux plus flous, de la défense de la démocratie et de la liberté dans le monde. Pour le deuxième cas, est-ce une vraie



## Assassinats de parachutistes

Nos parachutistes pris pour cibles en France ! Le meurtrier, Mohamed Merah était de ces fanatiques invisibles, armés, déshumanisés qui mènent une guerre totale par idéologie. Nous avons un temps de retard malgré notre savoir-faire en matière de renseignement parce que notre culture ne nous a pas permis de trouver une parade à temps. Parce que nos lois ne nous permettent pas d'anticiper et de mener nous aussi une guerre totale.

Le combat est inégal, Mohammed Merah n'a fait que montrer qu'il était possible de faire parler de soi sur toutes les chaînes de télévision. Il a prouvé qu'un seul homme en France peut faire autant de mal que les combattants talibans en Afghanistan.

Nous avons néanmoins les moyens humains et techniques pour réduire la survenance d'un tel carnage. Mais nous devons nous remettre en question, faire preuve d'humilité pour utiliser à bon escient ces moyens. Et se préparer à mener une guerre contre le terrorisme sur notre propre sol.

L'affaire Mohamed Merah ne fait que commencer.

## Les coups de cœur !

### Un officier d'active en politique !

*Un officier d'active sera candidat aux législatives.*

Le capitaine de vaisseau **Dominique de Lorgeril** sera candidat aux élections législatives du mois de juin dans la première circonscription de la Charente - qui couvre l'agglomération d'Angoulême. Il se présente sans étiquette politique.



**Cette candidature d'un officier d'active est une première.** Dominique de Lorgeril est actuellement chef du sirpa-mer et porte-parole de la Marine. Ancien pilote d'hélicoptère (Super-Frelon), il a également beaucoup œuvré dans le domaine de la condition militaire. La Marine a voulu lui « *donner sa chance* ». A partir du 1er mai, il quittera son poste, trop exposé médiatiquement, pour un autre au Centre d'études supérieures de la Marine (CESM), tourné vers le rayonnement. Durant la campagne, le commandant de Lorgeril prendra un mois et

demi de permissions pour être sur le terrain. <http://bsbc.blogvie.com>

Et nos anciens combattants, nos officiers généraux en deuxième section, qu'attendent-ils pour s'impliquer réellement dans la vie de la cité ? Bravo à Dominique de Lorgeril de leur montrer la voie.

## L'Ecole militaire interarmes

L'Ecole militaire interarmes (EMIA), l'une des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, a fêté son cinquantième anniversaire et s'est vu remettre, de manière tout à fait exceptionnelle, la Légion d'honneur, par le ministre de la Défense. Cette école forme les officiers de l'armée de terre par recrutement semi-direct : elle incarne l'ascenseur social dans le milieu militaire.

La cinquantième promotion a choisi comme nom de baptême celui du Général Bigeard, bel exemple de soldat français entré dans la carrière comme 2<sup>ème</sup> classe pour s'élever jusqu'au sommet.



Site internet de la promotion: <http://www.emia50.fr/>

## Brèves

Le dossier complet « L'Espace au profit des opérations militaires [mis en ligne](#) sur le site du ministère de la défense propose un éclairage sur l'espace au cœur des problématiques de défense et de sécurité : concepts d'utilisation de l'espace du point de vue juridique, économique et stratégique, grandes fonctions opérationnelles, programmes futurs, points de vue d'industriels...

Plus de trente articles, de nombreux entretiens vidéo ou sonores de spécialistes de l'espace militaire, des infographies animées et des présentations d'une vingtaine d'organismes de Défense qui gravitent au sein de la chaîne spatiale...

## Question parlementaire sur la reconversion des militaires

Question écrite n°1463 publiée au JO le 21/02/2012

*M. François Lamy attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur les difficultés auxquelles se heurtent de nombreux militaires dans les démarches qu'ils entreprennent pour bénéficier d'un congé pour création ou reprise d'entreprise, droit prévu par l'article 2 de la loi n° 2011-14 du 5 janvier 2011 relative à la reconversion des militaires.*

*En effet, en l'absence de décret fixant les modalités et les conditions d'application du nouveau dispositif de reconversion que les parlementaires ont adopté en décembre 2010, la hiérarchie militaire n'est pas en mesure d'accorder les congés pour création ou reprise d'entreprise dans les conditions fixées par la loi.*

*En effet, aucune disposition réglementaire n'est venue préciser les modalités d'application de l'article 2 de la loi du 5 janvier 2011, et en particulier de l'alinéa suivant : « durant son congé, le militaire perçoit, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, la rémunération de son grade. Lorsque le congé est renouvelé, le militaire perçoit la rémunération de son grade réduite de moitié ».*

*La loi votée par les parlementaires en septembre 2010 n'est donc pas appliquée, et le dispositif de reconversion qui a été adopté par les parlementaires ne peut être mis en oeuvre. Cette situation, qui prive les militaires du bénéfice d'un droit voté par la représentation nationale, ne saurait se poursuivre, au regard des sacrifices qu'ils consentent dans l'exercice de leur métier et des dommages sérieux qu'elle engendre pour les personnels désireux de rejoindre la vie civile.*

*Cette situation compromet aussi sérieusement la réussite de la réforme engagée par le ministère de la défense pour réduire le format des armées, réforme dont le succès dépend étroitement de la capacité de l'institution à reconvertir les personnels qui la quittent. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour faire appliquer la loi du 5 janvier 2011, et pour dissiper les conséquences négatives de sa non-application.*

Réponse du ministère parue au JO le 20/03/2012

La loi n° 2011-14 du 5 janvier 2011 relative à la reconversion des militaires redéfinit le contexte général du congé de reconversion (article 1er), instaure des possibilités pour les militaires de créer ou de reprendre une entreprise (articles 2 et 3), modifie à la marge le dispositif des emplois réservés (articles 4 à 6) et autorise la mise à disposition de personnels du ministère de la défense et des anciens combattants auprès d'entreprises ou d'organismes titulaires de marchés d'externalisation conclus avec des établissements publics sous tutelle de la défense ou dans le cadre de partenariats (articles 7 et 8).

S'agissant de l'application de l'article se rapportant au congé pour création ou reprise d'entreprise, le projet de décret afférent à cette mesure a été soumis à l'avis du conseil supérieur de la fonction militaire au cours de sa 85<sup>ème</sup> session qui s'est tenue entre le 20 et le 24 juin 2011. Au terme du processus de consultation interministérielle, il vient d'être transmis pour avis au Conseil d'Etat, le 14 février dernier.

Compte tenu des délais nécessaires à l'examen en Conseil d'Etat, puis au recueil des contreseings ministériels, la publication de ce texte devrait intervenir avant la fin du premier trimestre 2012.

Pour s'informer :

[www.defense-et-republique.org](http://www.defense-et-republique.org)

Pour réagir : [www.defense.canalblog.com](http://www.defense.canalblog.com)

Pour écrire : Roger Annette,  
[redaction@defense-et-republique.org](mailto:redaction@defense-et-republique.org)

Pour nous contacter :  
[contact@defense-et-republique.org](mailto:contact@defense-et-republique.org)

## BIBLIOGRAPHIE



Editeur : Couvidat  
137 pages  
Disponible sur [www.priceminister.com](http://www.priceminister.com)

**Dominique de Lorgeril**, officier de marine pilote d'hélicoptères et ingénieur aéronautique

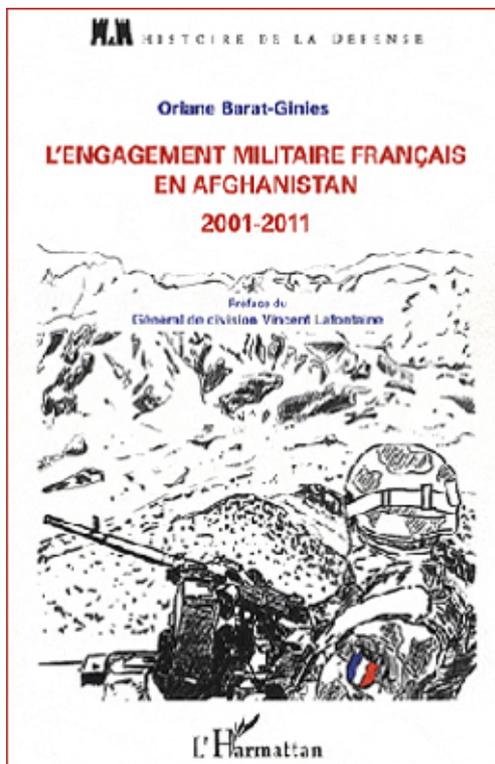
*Extrait :*

Il y a un temps pour recevoir et un temps pour donner. La vie m'a tant apporté que je ne trouve bonheur aujourd'hui qu'à désirer partager les événements incroyables que j'ai vécus, parfois sans en avoir vraiment conscience et de répondre ainsi à l'appel d'Albert Einstein « *C'est le devoir de chaque homme de rendre au monde au moins autant qu'il en a reçu* ».

Malgré les doutes et les difficultés, la joie de vivre est sans limite et cette découverte est un trésor que l'on ne peut garder pour soi. Naturellement l'expérience n'éclaire jamais que celui qu'elle a brûlé, mais dans ce monde qui s'écroule de suffisance, « mieux vaut allumer une bougie que maudire les ténèbres ». Il ne faut ainsi jamais craindre de poser un nouveau regard sur la Vie, car celui qui refuse ce risque, renonce à vivre.

<http://www.priceminister.com/boutique/timi228>

<http://bsbc.blogvie.com>



Présentation : Revue Défense Nationale  
Editeur : L'Harmattan  
166 pages.

Expert juridique du Centre interarmées de concepts, de doctrines d'expérimentation, doctorante en droit public, **Oriane Barat-Ginies** nous livre une analyse précise et documentée des caractéristiques politico-militaires et juridico-opérationnelles de l'engagement militaire français en Afghanistan.

Conçu en trois temps comme un récit des questions qu'il posait, cet ouvrage expose les différentes postures militaires adoptées sous la contrainte de priorités évolutives dictées par la situation sur le terrain, par les rapports entre pays de la coalition ou encore par nécessité politique. C'est à la lecture de cette analyse que l'on prend la mesure de l'implication de la France dans ce dur conflit qui ne peut pas dire son nom de guerre, que l'on comprend les évolutions régulières des contingents français engagés et que l'on peut entrevoir la manœuvre et le calendrier de transfert de la responsabilité opérationnelle aux forces de sécurité afghanes. Un beau travail de réflexion et de mise en perspective pour une jeune chercheuse qui promet.